

DDPN - DZPN POINT D'ÉTAPE

POUR SYNERGIE-OFFICIERS CETTE RÉFORME ACTÉE ET VOULUE PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DOIT IMPÉRATIVEMENT PERMETTRE DE CONSERVER LE POSITIONNEMENT DES OFFICIERS

Le 30 juin, une délégation de SYNERGIE-OFFICIERS, composée de Patrice Ribeiro Secrétaire Général, Alain Romanet Secrétaire Général Adjoint, Isabelle Trouslard Secrétaire Nationale et Gaëlle James Secrétaire Nationale, a été reçue par Monsieur Grégory-Hugues FRELY, nouveau chef de projet de réforme de la Police Nationale.

EN PROPOS LIMINAIRES, SYNERGIE-OFFICIERS A DÉNONCÉ L'ABSENCE D'INFORMATION JUSQU'À PRÉSENT, ENGENDRANT UN CLIMAT ANXIOGÈNE ET INTERROGATIF POUR TOUS LES COLLÈGUES.

SYNERGIE-OFFICIERS salue donc cette démarche de communication et de transparence au moment où de nombreuses informations et/ou rumeurs circulent sans qu'il ait été possible de déterminer leur véracité.

Pour SYNERGIE-OFFICIERS, cette réforme actée et voulue par le Président de la République et le Ministre de l'Intérieur, doit impérativement permettre de conserver le positionnement des Officiers, quelle que soit leur direction d'origine, leur niveau de poste, leurs acquis indemnitaires, et le respect et la préservation de leur technicité et compétence.

La présentation de Monsieur FRELY a permis de déterminer les grands principes posés pour la mise en œuvre du projet, déterminés par le DGPN.

LA STRUCTURE NATIONALE AUPRES DU DGPN

Le DGPN serait entouré de tous ses chefs de filières, les Directions Centrales disparaissant au profit de Directions Nationales par thématique chargées notamment d'établir une doctrine nationale à décliner dans les territoires (sur un modèle comparable au Renseignement Territorial).

Elles resteraient en charge de services opérationnels centraux, tels que les Offices en PJ.

Une Direction des Ressources Humaines et du Soutien serait créée pour regrouper l'ensemble des services RH des Directions d'emploi (hors PP et DGSJ) et de la DRCPN.

LA STRUCTURE TERRITORIALE ENVISAGÉE

Au niveau zonal, un DZPN, représentant le DGPN assurerait le pilotage, l'animation et la coordination des filières, avec des fonctions de commandement stratégiques de pilotage et de relais auprès de la DGPN.

Il serait assisté des directeurs zonaux des filières métiers ainsi que des DDPN de son ressort.

Au niveau départemental, un DDPN, qui bénéficierait de la quasi-totalité des moyens opérationnels, exercerait une autorité hiérarchique sur l'ensemble des effectifs du département toutes filières confondues.

Dans chaque DDPN, les filières seraient représentées par des services départementaux ou interdépartementaux selon les besoins et le niveau de spécialisation requis.

LES FILIERES

Au sein des DZPN, des Directeurs zonaux adjoint seraient nommés pour chaque filière :

- Renseignement Territorial
- Sécurité et Paix Publiques
- Police Judiciaire
- Filière immigration irrégulière
- Ressources Humaines et Soutien

Au sein des DDPN, outre un adjoint, un Etat Major, le DDPN aurait sous sa responsabilité :

- Le service départemental de Sécurité et Paix Publiques
- Le service départemental du Renseignement Territorial
- Le service départemental ou interdépartemental de Police Judiciaire
- Le service départemental ou interdépartemental de la filière Immigration irrégulière
- Pôle RH et Soutien

Globalement, les DDPN s'appuieront sur leurs chefs de services thématiques ; mais ces derniers seront également le garant de la bonne application des lignes directrices nationales, de même que le seront les DZ. L'idée étant de ne pas permettre tout et n'importe quoi dans l'emploi des effectifs, les DDPN ne devant pas se considérer comme de super DDSP avec toutes les dérives possibles et imaginables.

Plus spécifiquement concernant la filière investigations, chacun resterait dans son cœur de métier, sans changement, ni de fonctions, ni de missions. Il s'agirait de copier-coller l'existant dans les nouvelles structures.

Les services de l'actuelle Police Judiciaire y seraient tous intégrés, de même que les services d'investigations de la Sécurité Publique, voire de la DCPAF.

Il n'y aurait aucune fermeture de site ou de service, mais possiblement des regroupements du fait de la nouvelle structuration et de la création de trois divisions, scindées elles-mêmes en sections : l'une traitant de la criminalité grave et organisée, la deuxième de la criminalité du quotidien et la dernière pour l'appui opérationnel.

SYNERGIE-OFFICIERS a réaffirmé son exigence de sanctuariser les affectations de chaque officier dans son poste et son cœur de métier.

Une DDPN est également envisagée pour chaque département de la grande couronne avec un Directeur Départemental et des chefs de filière, l'éventuelle structuration zonale étant encore en discussion.

LE CALENDRIER

La réforme est en voie d'accélération pour une mise en place de la réforme très probablement à la fin du 1er semestre 2023.

Six DZPN pilotes ont été nommés, issus des filières SP (3), PJ (2) et PAF (1). Ils ont pour mission immédiate de consulter localement afin de figer des organigrammes zonaux et départementaux au plus tard fin septembre 2022.

Des organigrammes modèles leur ont été fournis mais ils conservent une réelle latitude pour proposer des adaptations en fonction des besoins et de la cartographie de chaque territoire.

LES RESSOURCES HUMAINES

Une préfiguratrice de la filière RHS, Madame Perrine BARRE, vient d'être nommée et devrait prendre à son compte la mise en œuvre en terme RH de la réforme.

D'ores et déjà, la mission a entrepris des démarches afin de mettre à niveau DIALOGUE 2 pour y intégrer les nouveaux organigrammes qui sont établis.

SYNERGIE-OFFICIERS A PARTICULIÈREMENT INSISTÉ SUR LA VIGILANCE PARTICULIÈRE NÉCESSAIRE QUANT À LA NOMENCLATURE DES POSTES, LEURS NIVEAUX ET L'INDEMNITAIRE.

IL EST HORS DE QUESTION QUE DES DDPN SE TRANSFORMENT EN POTENTATS LOCAUX AVEC DROIT DE BASSE ET DE HAUTE JUSTICE SUR LE POSITIONNEMENT, LA CARRIÈRE, LE PARCOURS, LES MOBILITÉS ET LA PROMOTION DES OFFICIERS.

LE DIALOGUE SOCIAL DEVRA IMPÉRATIVEMENT AVOIR LIEU AU NIVEAU DE LA DGPN POUR RÉGULER LA GESTION ET LE METTRE EN COHÉRENCE AVEC LES EXIGENCES DU CORPS DE COMMANDEMENT.

Une rencontre avec la préfiguratrice sera très rapidement sollicitée afin de pouvoir échanger sur ce chantier essentiel pour chacun.

SYNERGIE-OFFICIERS insiste sur la gestion nationale du corps de commandement et une déclinaison uniforme des règles de gestion, notamment dans les RH de proximité.

Cette réunion n'est qu'un point d'étape pour SYNERGIE-OFFICIERS.

De très nombreuses questions restent en suspens quant au rattachement de tel ou tel service à telle ou telle section, les travaux zonaux en cours devant permettre d'affiner les choix, notamment concernant l'investigation et les services de la PAF.

SYNERGIE-OFFICIERS SUIVRA PAS-À-PAS L'ÉVOLUTION DE LA RÉFORME, AU PLAN NATIONAL BIEN SÛR, MAIS ÉGALEMENT AUX NIVEAUX ZONAL ET DÉPARTEMENTAL, AU PLUS PRÈS DES AUTORITÉS LOCALES.

SYNERGIE-OFFICIERS SE TIENT À VOTRE DISPOSITION POUR TOUT ÉCHANGE ET ME MANQUERA PAS DE VOUS RENDRE COMPTE DES ÉVOLUTIONS ENVISAGÉES.

Le Bureau National

